



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles tenue **le lundi 14 avril 2025**, a été adopté le règlement intitulé : **Règlement 2025-05 concernant la délégation des fonctions dévolues aux termes de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.**

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, pendant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site WEB de la Municipalité au www.lac-des-seize-iles.com.

Le règlement 2025-05 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce mardi le 15 avril 2025.

Le Directeur général et greffier-trésorier

Patrick Paradis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 15^e jour du mois d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois d'avril 2025.

Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier